AB'CIS
Société par actions simplifiée d'architecture
au capital de 10 000 euros
Siège social : 20 rue du Gleffien
28260 OULINS
389 180 357 RCS CHARTRES

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 17 DECEMBRE 2024

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Héloïse COLSON, épouse BASTONERO, titulaire de 300 actions en pleine propriété,
Monsieur Alexis BASTONERO, titulaire de 100 actions en pleine propriété,
Monsieur João Manuel DA CONCEICAO MACHADO VAZ, titulaire de 100 actions en pleine propriété,

Détenant ensemble 500 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée AB'CIS désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société AB'CIS et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 24 des statuts,

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Nomination de Madame Héloïse COLSON, épouse BASTONERO en qualité de Présidente en remplacement de Madame Caroline BONNET, démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 20 rue du Gleffien - 28260 OULINS au 20 rue de l'Abbaye – 27540 IVRY-LA-BATAILLE et ce, **à compter rétroactivement du 30 septembre 2024.**

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : **20 rue de l'Abbaye – 27540 IVRY-LA-BATAILLE** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Madame Caroline BONNET de ses fonctions de Présidente, **à compter rétroactivement du 16 décembre 2024,** et décide à l'unanimité de nommer en qualité de Présidente de la Société, pour une durée illimitée :

- **Madame Héloïse COLSON, épouse BASTONERO**
 Née le 1er mai 1988 à CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78)
 De nationalité française
 Demeurant 12 allée des Iris – 78120 RAMBOUILLET

Madame Héloïse BASTONERO accepte les fonctions de Présidente et déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

En compensation de la responsabilité et de la charge attachée à ses fonctions, la Présidente percevra une rémunération qui sera déterminée par une décision ultérieure. Elle pourra, en outre, prétendre sur présentation des justificatifs au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

La Présidente sera tenue de consacrer tout son temps aux affaires sociales. Elle disposera des pouvoirs prévus à l'article 19 des statuts pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

QUATRIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Héloïse BASTONERO
Signé par Heloise BASTONERO
Le 18/12/24
ID: tx_anmrAe4Pbnkb
Signed with Universign

Alexis BASTONERO
Signé par Alexis BASTONERO
Le 21/12/24
ID: tx_anmrAe4Pbnkb
Signed with Universign

João Manuel DA CONCEICAO MACHADO VAZ
Signé par João Manuel DA CONCEICAO MACHADO VAZ
Le 20/12/24
ID: tx_anmrAe4Pbnkb
Signed with Universign